



La Direction Générale profite de l'été pour lancer la procédure d'attribution de la Prime d'Excellence Scientifique...

Message de la section CGT-INRA à l'ensemble des agents du centre NRA-PACA

Notre section a estimé nécessaire d'informer l'ensemble des agents, quelles que soient leurs positions administratives, du piège tendu à nos collègues chargés et directeurs de recherche par la Direction Générale de l'INRA.

Nos collègues chargés et directeurs de recherche de tous les centres ont reçu la lettre de Monsieur le Directeur général délégué à l'organisation, aux moyens et à l'évaluation scientifiques, François HOULLIER, en date du 4 août, les invitant à retourner le formulaire de candidature à l'obtention de la Prime d'Excellence Scientifique (PES) avant le 15 septembre.

La Direction Générale profite de la « trêve » estivale pour enclencher la procédure d'attribution des primes de type 2B (9 000 EUR par an pendant quatre ans) et de type 3 (6 000 EUR par an pendant quatre ans) en échange, pour ce dernier type, d'un engagement à assurer l'équivalent de 64 heures de travaux dirigés par an.

Alors que les salaires des chercheurs sont bien inférieurs à ceux de leurs collègues européens, alors que les primes des chercheurs sont bien inférieures à celles des Ingénieurs de Recherche, alors que le gouvernement vient de décider le gel de la valeur du point Fonction Publique pour trois ans, il est légitime que nos collègues chercheurs s'interrogent sur l'attitude personnelle à tenir face à la PES.

Le piège qui leur est tendu est pervers car nos collègues vont devoir évaluer leurs activités et estimer si leurs travaux sont « exceptionnels » ou seulement « remarquables ».

Ceux qui hésiteront à les considérer comme tels quand bien même leur CSS les a évalués favorablement, sont « invités » par la Direction Générale à se dégrader moralement en cochant deux cases NON !

Le paradoxe n'est pas moins grand pour les chercheurs qui cocheront les cases OUI.

S'ils considèrent que leurs travaux ne sont que « remarquables », ils doivent s'engager à assurer des tâches d'enseignement. Quel étrange compromis entre l'excellence et l'enseignement !

Dans les deux cas, comment ceux qui ne seront pas retenus parmi les impétrants vont-ils accepter que la Direction Générale ne les sélectionne pas ?

S'ils sont opposés à la mise en place de la Prime d'Excellence Scientifique parce qu'elle relègue *a priori* la majorité des chercheurs dans une catégorie subalterne, et qu'elle exclut tous les administratifs, techniciens et les ingénieurs en niant le caractère collectif de la recherche scientifique moderne, **ou s'ils ne veulent pas se porter candidat volontaire**, il leur suffit de ne pas retourner le formulaire avant le 15 septembre

Nous leur demandons de nous informer de leur démarche afin de pouvoir comptabiliser les chercheurs qui, volontairement, ne se portent pas candidats.

S'ils souhaitent donner plus de poids à leur refus, et au lieu de cocher les cases NON, nous les invitons à écrire à la Direction Générale (nous pouvons leur faire parvenir quelques exemples de lettres d'ores et déjà envoyées).

Nous leur demandons de nous envoyer une copie de leur lettre, afin de pouvoir les comptabiliser avec les non-retours volontaires du formulaire.

Dans les deux cas, nous nous engageons, sauf mention expresse de leur part, à préserver leur anonymat.

Enfin, à côté de ces actions individuelles, nous les invitons ainsi que tous les agents des autres catégories, s'ils ne l'ont pas encore fait, **à signer la pétition « Pour une amélioration des salaires et des carrières, contre la Prime dite d'Excellence Scientifique »**, accessible à cette adresse : <http://www.petition-pes.fr/?petition=2>

D'avance merci.

Section CGT-INRA du centre PACA